L'orgue

L'orgue est l'une des disciplines dont le conservatoire de la Ville du Mans assure l'enseignement. Cette page décrit les conditions d'accès, les cours et les possibilités de pratiques collectives.

Page modifiée le mercredi 22 mars 2023 • Données Ville du Mans

Public

© Ville du Mans

Les cours sont accessibles à partir de 7 ans ou du CE 1, sur examen pour les élèves non-débutants.

Enseignement

L'enseignement de l'orgue est assuré par Marianne Lévy-Noisette.

Cours

Les cours sont dispensés au 54, Grande-Rue et à la chapelle de l'Oratoire, 1, rue de Montesquieu, au Mans. Vous pouvez toucher ou cliquer sur ces adresses pour les situer sur une carte.

Pratiques collectives

Selon son niveau, l'élève peut intégrer les pratiques collectives suivantes.

- Musique de chambre,
- ateliers claviers,
- atelier de composition.

© Ville du Mans